

swissdoc.

SWISSDOC NEWS FRANCAIS 7/2022 - UNE PRESTATION DU CSFO

29.06.2022 - 31.08.2022

Professions

Suppressions

0.611.106.0 Employé/e de commerce CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.0 Employé/e de commerce CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.1 Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.1 Employé/e de commerce (Banque) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.2 Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.2 Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.3 Employé/e de commerce (Chimie) CFC, formation élargie

Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.4 Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.4 Employé/e de commerce (Services et administration SA) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.5 Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.5 Employé/e de commerce (Commerce) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.6 Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.6 Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.7 Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.7 Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.8 Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation élargie

A été remplacé par 0.611.105.8 Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux LTI) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.106.9	Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.25 Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.10	Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.9 Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.11	Employé/e de commerce (Transport public) CFC, formation élargie <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.12	Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.11 Employé/e de commerce (Administration publique) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.14	Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.13 Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.15	Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.14 Employé/e de commerce (Voyages) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.16	Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.15 Employé/e de commerce (Assurance-maladie et assurances sociales) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.17	Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.16 Employé/e de commerce (Santé-social) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.18	Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.17 Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.20	Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.19 Employé/e de commerce (Automobile) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.21	Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.20 Employé/e de commerce (Transport) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.106.22	Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.21 Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>

0.611.106.24	Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 0.611.105.23 Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
--------------	--

Nouveautés

0.570.67.0	Assistant/e en maintenance des deux-roues AFP <i>Nouvelle ordonnance de formation professionnelle planifiée. Domaines spécifiques prévus: Cycle, Motocycle. Il s'agit d'un titre de travail.</i>
0.635.3.4	Professionnel/le de la navigation intérieure (Transport de marchandises) CFC <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
0.635.3.5	Professionnel/le de la navigation intérieure (Transport de personnes) CFC <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
0.635.9.0	Capitaine de la navigation intérieure CFC <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>

Modifications

0.220.6.0	Cuisinier/ière en diététique (BF) - Note effacée. Avant: en consultation <i>Le nouveau règlement d'examen a été approuvé par le SEFRI.</i> Voir INFOformation&profession du 17.08.2022
0.310.15.0	Manager dipl. ES en textile et mode - Désignation modifiée. Avant: Économiste en textile dipl. ES - Remarques effacées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination prévue: Manager en textile et mode dipl. ES. <i>Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI.</i>
0.430.2.0	Technicien/ne dipl. ES en conduite des travaux - Remarques modifiées. Avant: Le plan d'études cadre transitoire a été édicté par le SEFRI le 02.12.2021 et entre en vigueur le 01.11.2022. La dénomination de la profession reste identique. Les spécialisations Bâtiment, Génie civil et Voies de communication (construction de routes) vont être abrogées pour le 31.12.2025. De plus, un nouveau plan d'études cadre est en consultation. Dénomination prévue: Technicien/ne paysagiste dipl. ES (remplace la spécialisation Jardin et paysage). / Maintenant: Le plan d'études cadre transitoire a été édicté par le SEFRI le 02.12.2021 et entre en vigueur le 01.11.2022. La dénomination de la profession reste identique. Les spécialisations Bâtiment, Génie civil et Voies de communication (construction de routes) vont être abrogées pour le 31.12.2025. De plus, deux nouveaux plans d'études cadres sont en consultation. Dénominations prévues: Technicien/ne paysagiste dipl. ES (remplace la spécialisation Jardin et paysage) et Technicien/ne dipl. ES en conduite des travaux de technique du bois (remplace la spécialisation Construction en bois).

0.440.4.0	Agent/e d'exploitation CFC
-----------	-----------------------------------

	- Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Domaine spécifique supplémentaire prévu: Installations de sport. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.440.4.8	Agent/e d'exploitation (Installations de sport) CFC - Désignation modifiée. Avant: Agent/e d'exploitation (Installations de sport) CFC, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.440.32.0	Ramoneur/euse CFC - Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Domaines spécifiques prévus: Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation, Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.440.32.1	Ramoneur/euse (Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation) CFC - Désignation modifiée. Avant: Ramoneur/euse (Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation) CFC, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.440.32.2	Ramoneur/euse (Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques) CFC - Désignation modifiée. Avant: Ramoneur/euse (Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques) CFC, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.440.51.0	Technicien/ne dipl. ES en technique des bâtiments - Remarques modifiées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. La dénomination reste identique en français. / Maintenant: Nouveaux plans d'études cadre en consultation. La dénomination Technicien/ne dipl. ES en technique des bâtiments reste identique en français et Automaticien/ne du bâtiment dipl. ES remplace la spécialisation Domotique.
0.510.27.0	Technicien/ne dipl. ES en technique du bois - Remarques ajoutées: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénominations prévues: Technicien/ne dipl. ES en technique du bois, Industrie du bois, Technicien/ne dipl. ES en technique du bois, Construction en bois et Technicien/ne dipl. ES en technique du bois, Menuiserie/ébénisterie. Il est prévu de supprimer les spécialisations.
0.535.7.0	Manager dipl. ES en médias - Désignation modifiée. Avant: Technicien/ne dipl. ES des médias - Remarques effacées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination prévue: Manager en médias dipl. ES. Il est prévu de supprimer les spécialisations. <i>Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI. Les spécialisations ont été supprimées.</i>
0.540.11.0	Technologue en chimie dipl. (DF) - Remarques ajoutées: Règlement d'examen en cours de révision. Dénomination prévue (titre de travail): Responsable de la production chimique et pharmaceutique (DF).
0.554.17.0	Technicien/ne dipl. ES en construction métallique - Remarques ajoutées: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination prévue: Technicien/ne dipl. ES en construction métallique et de façades.
0.555.31.0	Technicien/ne dipl. ES en télécommunications - Remarques ajoutées: Il est prévu d'abroger cette orientation du plan d'études cadre Technique ES. Elle sera remplacée par les plans d'études cadre Automatisation du bâtiment ES et Informatique ES.

0.570.56.0	Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC - Remarques ajoutées: L'ordonnance de formation professionnelle va être abrogée pour le 01.01.2024. Il faut se référer aux formations professionnelles initiales de Mécanicien/ne en cycles CFC ou de Mécanicien/ne en motocycles CFC. Voir INFOformation&profession du 17.08.2022
0.590.1.0	Agent/e de processus (BF) - Remarques effacées. Avant: La dénomination reste identique en français. Le nouveau règlement d'examen entre en vigueur le 01.08.2022. <i>Le règlement d'examen modifié est entré en vigueur le 01.08.2022.</i>
0.611.85.0	Employé/e de commerce AFP - Désignation modifiée. Avant: Assistant/e de bureau AFP - Remarques effacées. Avant: Sera remplacé par Employé/e de commerce AFP. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle entre en vigueur le 01.01.2023. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.0	Employé/e de commerce CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce CFC, formation de base - Remarques effacées. Avant: Les deux profils 'formation de base' et 'formation élargie' pour Employé/e de commerce CFC seront abrogés. Nouvelles branches: Santé-social (remplace Hôpitaux et cliniques), Assurance-maladie et assurances sociales (remplace santésuisse), Voyages (remplace Agences de voyages). Branches comme auparavant: Automobile, Banque, Construire et habiter, Administration fédérale, Services et administration SA, Commerce, Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme, Logistique et transports internationaux LTI, Communication & Marketing, Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM, Industrie alimentaire, Notariats de Suisse, Administration publique, Assurance privée, Transport, Fiduciaire/immobilière. Les anciennes branches suivantes seront abrogées sans remplacement: Chimie et Transport public. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle entre en vigueur le 01.01.2023. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.1	Employé/e de commerce (Banque) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.1 et 0.611.106.1 Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.2	Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.2 et 0.611.106.2 Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.3	Employé/e de commerce (branche Chimie) CFC, formation de base/formation élargie, abr. 2023 - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Chimie) CFC, formation de base - Note modifiée. Avant: branche / Maintenant: abrogé <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.4	Employé/e de commerce (Services et administration SA) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation de base

Remplace 0.611.105.4 et 0.611.106.4 Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

0.611.105.5	Employé/e de commerce (Commerce) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.5 et 0.611.106.5 Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.6	Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.6 et 0.611.106.6 Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.7	Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.7 et 0.611.106.7 Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.8	Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux LTI) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.8 et 0.611.106.8 Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.9	Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.9 et 0.611.106.10 Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.10	Employé/e de commerce (branche Transport public) CFC, formation de base/formation élargie, abr. 2023 - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Transport public) CFC, formation de base - Note modifiée. Avant: branche / Maintenant: abrogé <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.11	Employé/e de commerce (Administration publique) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.11 et 0.611.106.12 Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.13	Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.13 et 0.611.106.14 Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.14	Employé/e de commerce (Voyages) CFC

	- Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.14 et 0.611.106.15 Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.15	Employé/e de commerce (Assurance-maladie et assurances sociales) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.15 et 0.611.106.16 Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.16	Employé/e de commerce (Santé-social) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.16 et 0.611.106.17 Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.17	Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.17 et 0.611.106.18 Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.19	Employé/e de commerce (Automobile) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.19 et 0.611.106.20 Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.20	Employé/e de commerce (Transport) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.20 et 0.611.106.21 Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.21	Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.21 et 0.611.106.22 Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.23	Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.23 et 0.611.106.24 Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.611.105.25	Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation de base <i>Remplace 0.611.105.25 et 0.611.106.9 Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
0.635.3.0	Professionnel/le de la navigation intérieure CFC - Désignation modifiée. Avant: Matelot/e de la navigation intérieure CFC <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>

Formations

Suppressions

5.611.6.3	Employé/e de commerce (Chimie) CFC, formation de base <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.10	Employé/e de commerce (Transport public) CFC, formation de base <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023</i>
5.611.7.0	Employé/e de commerce CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.0 Employé/e de commerce CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.1	Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.1 Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.2	Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.2 Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.3	Employé/e de commerce (Chimie) CFC, formation élargie <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.4	Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.4 Employé/e de commerce (Services et administration SA) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.5	Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.5 Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.6	Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.6 Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.7	Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.7 Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.8	Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.8 Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux LTI) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.9	Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation élargie

A été remplacé par 5.611.6.23 Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

5.611.7.10	Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.9 Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.11	Employé/e de commerce (Transport public) CFC, formation élargie <i>Cette branche a été abrogée sans remplacement. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.12	Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.11 Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.14	Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.13 Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.15	Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.14 Employé/e de commerce (Voyages) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.16	Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.15 Employé/e de commerce (Assurance-maladie et assurances sociales) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.17	Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.16 Employé/e de commerce (Santé-social) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.18	Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.17 Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.19	Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.18 Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.20	Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.19 Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.7.21	Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.20 Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>

5.611.7.23	Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation élargie <i>A été remplacé par 5.611.6.22 Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation initiale. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
------------	--

Nouveautés

5.570.20.0	Assistant/e en maintenance des deux-roues AFP, formation initiale <i>Nouvelle ordonnance de formation professionnelle planifiée. Domaines spécifiques prévus: Cycle, Motocycle. Il s'agit d'un titre de travail.</i>
5.635.2.1	Professionnel/le de la navigation intérieure (Transport de marchandises) CFC, formation initiale <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
5.635.2.2	Professionnel/le de la navigation intérieure (Transport de personnes) CFC, formation initiale <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
5.635.3.0	Capitaine de la navigation intérieure CFC, formation initiale <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
6.731.13.0	Anthropologie culturelle, cultures populaires <i>Sur demande d'orientation.ch.</i>
7.811.33.0	Communication d'entreprise HES (Bachelor) <i>Inscription manquante.</i>

Modifications

5.440.9.0	Ramoneur/euse CFC, formation initiale - Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Domaines spécifiques prévus: Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation, Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.440.9.1	Ramoneur/euse (Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Ramoneur/euse (Maintenance et nettoyage d'installations de ventilation) CFC, formation initiale, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.440.9.2	Ramoneur/euse (Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Ramoneur/euse (Réalisation de mesures et de contrôles d'hygiène de l'air et d'énergie sur des installations thermiques) CFC, formation initiale, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>

5.440.12.0	Agent/e d'exploitation CFC, formation initiale - Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Domaine spécifique supplémentaire prévu: Installations de sport. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.440.12.3	Agent/e d'exploitation (Installations de sport) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Agent/e d'exploitation (Installations de sport) CFC, formation initiale, en procédure d'audition <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.570.15.0	Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC, formation initiale - Remarques ajoutées: L'ordonnance de formation professionnelle va être abrogée pour le 01.01.2024. Il faut se référer aux formations professionnelles initiales de Mécanicien/ne en cycles CFC ou de Mécanicien/ne en motocycles CFC. Voir INFOformation&profession du 17.08.2022
5.611.6.0	Employé/e de commerce CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce CFC, formation de base - Remarques effacées. Avant: Les deux profils 'formation de base' et 'formation élargie' pour Employé/e de commerce CFC seront abrogés. Nouvelles branches: Santé-social (remplace Hôpitaux et cliniques), Assurance-maladie et assurances sociales (remplace santésuisse), Voyages (remplace Agences de voyages). Branches comme auparavant: Automobile, Banque, Construire et habiter, Administration fédérale, Services et administration SA, Commerce, Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme, Logistique et transports internationaux LTI, Communication & Marketing, Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM, Industrie alimentaire, Notariats de Suisse, Administration publique, Assurance privée, Transport, Fiduciaire/immobilière. Les anciennes branches suivantes seront abrogées sans remplacement: Chimie et Transport public. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle entre en vigueur le 01.01.2023. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.1	Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.1 et 5.611.7.1 Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.2	Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.2 et 5.611.7.2 Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.4	Employé/e de commerce (Services et administration SA) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.4 et 5.611.7.4 Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.5	Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation de base

Remplace 5.611.6.5 et 5.611.7.5 Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

5.611.6.6	Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.6 et 5.611.7.6 Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.7	Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.7 et 5.611.7.7 Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.8	Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux LTI) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.8 et 5.611.7.8 Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.9	Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.9 et 5.611.7.10 Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.11	Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.11 et 5.611.7.12 Employé/e de commerce (Administration publique) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.13	Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.13 et 5.611.7.14 Employé/e de commerce (Assurance privée) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.14	Employé/e de commerce (Voyages) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.14 et 5.611.7.15 Employé/e de commerce (Agences de voyages) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.15	Employé/e de commerce (Assurance-maladie et assurances sociales) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.15 et 5.611.7.16 Employé/e de commerce (santésuisse) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.16	Employé/e de commerce (Santé-social) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation de base

Remplace 5.611.6.16 et 5.611.7.17 Employé/e de commerce (Hôpitaux et cliniques) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.

5.611.6.17	Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.17 et 5.611.7.18 Employé/e de commerce (Fiduciaire/immobilière) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.18	Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.18 et 5.611.7.19 Employé/e de commerce (Automobile) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.19	Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.19 et 5.611.7.20 Employé/e de commerce (Transport) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.20	Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.20 et 5.611.7.21 Employé/e de commerce (Industrie alimentaire) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.22	Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.22 et 5.611.7.23 Employé/e de commerce (Notariats de Suisse) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.6.23	Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation de base <i>Remplace 5.611.6.23 et 5.611.7.9 Employé/e de commerce (Communication & Marketing) CFC, formation de base/formation élargie. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.611.8.0	Employé/e de commerce AFP, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Assistant/e de bureau AFP, formation initiale - Remarques effacées. Avant: Sera remplacé par Employé/e de commerce AFP. La nouvelle ordonnance de formation professionnelle entre en vigueur le 01.01.2023. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2023.</i>
5.635.2.0	Professionnel/le de la navigation intérieure CFC, formation initiale - Désignation modifiée. Avant: Matelot/e de la navigation intérieure CFC, formation initiale <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et est entrée en vigueur le 01.08.2022. Il n'y a pas eu de procédure d'audition.</i>
6.731.7.0	Ethnologie, anthropologie sociale - Désignation modifiée. Avant: Anthropologie sociale et culturelle, ethnologie <i>Sur demande d'orientation.ch.</i>
7.220.22.0	Cuisinier/ière en diététique (BF), préparation à l'examen - Note effacée. Avant: en consultation <i>Le nouveau règlement d'examen a été approuvé par le SEFRI.</i> Voir INFOformation&profession du 17.08.2022

7.310.7.0	Management textile et mode ES - Désignation modifiée. Avant: Économie textile ES - Remarques effacées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Management textile et mode ES. <i>Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI.</i>
7.430.3.0	Technique ES, orientation conduite des travaux - Remarques modifiées. Avant: Le plan d'études cadre transitoire a été édicté par le SEFRI le 02.12.2021 et entre en vigueur le 01.11.2022. Nouvelle dénomination de la formation: Conduite des travaux ES. Les spécialisations Bâtiment, Génie civil et Voies de communication (construction de routes) vont être abrogées pour le 31.12.2025. De plus, un nouveau plan d'études cadre est en consultation. Dénomination de la formation prévue: Technique paysagiste ES (remplace la spécialisation Jardin et paysage). / Maintenant: Le plan d'études cadre transitoire a été édicté par le SEFRI le 02.12.2021 et entre en vigueur le 01.11.2022. Nouvelle dénomination de la formation: Conduite des travaux ES. Les spécialisations Bâtiment, Génie civil et Voies de communication (construction de routes) vont être abrogées pour le 31.12.2025. De plus, deux nouveaux plans d'études cadres sont en consultation. Dénominations des formations prévues: Technique paysagiste ES (remplace la spécialisation Jardin et paysage) et Conduite de travaux de construction en bois ES (remplace la spécialisation Construction en bois).
7.440.10.0	Technique ES, orientation technique des bâtiments - Remarques modifiées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Technique des bâtiments ES. / Maintenant: Nouveaux plans d'études cadre en consultation. Dénominations des formations prévues: Technique des bâtiments ES (remplace la spécialisation CVCFS) et Automatisation du bâtiment ES (remplace la spécialisation Domotique).
7.510.14.0	Technique ES, orientation technique du bois - Remarques ajoutées: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Technique du bois ES. Il est prévu de supprimer les spécialisations.
7.535.5.0	Management des médias ES - Désignation modifiée. Avant: Technique ES, orientation médias - Remarques effacées. Avant: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Management des médias ES. Il est prévu de supprimer les spécialisations. <i>Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI. Les spécialisations ont été supprimées.</i>
7.540.10.0	Technologue en chimie, dipl. (DF), préparation à l'examen - Remarques ajoutées: Règlement d'examen en cours de révision. Dénomination prévue (titre de travail): Responsable de la production chimique et pharmaceutique (DF).
7.554.1.0	Technique ES, orientation construction métallique - Remarques ajoutées: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Construction métallique et de façades ES.
7.555.21.0	Technique ES, orientation télécommunications - Remarques ajoutées: Il est prévu d'abroger cette orientation du plan d'études cadre Technique ES. Elle sera remplacée par les plans d'études cadre Automatisation du bâtiment ES et Informatique ES.
7.590.3.0	Agent/e de processus (BF), préparation à l'examen - Remarques effacées. Avant: La dénomination reste identique en français. Le nouveau règlement d'examen entre en vigueur le 01.08.2022. <i>Le règlement d'examen modifié est entré en vigueur le 01.08.2022.</i>
7.634.12.0	Pilotes ES - Remarques ajoutées: Nouveau plan d'études cadre en consultation. Dénomination de la formation prévue: Pilote de ligne ES.
7.811.1.0	Science de l'information HES (Bachelor) - Désignation modifiée. Avant: Information documentaire HES (Bachelor)

Thèmes généraux

Suppressions

Aucune

Nouveautés

Aucune

Modifications

Aucune